

SEANCE DU 09 AVRIL 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le neuf avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de Reviers, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Daniel GUÉRIN, Maire.

Présents Daniel GUERIN, Arnaud DOLLEY, Anne-Laure HUARD, Yves LERBOUR, Alain LEBAS, Pascale GANGNET, David MERCIER, Danine LASTELLE, Kévin CHAMPAGNEUR, Karine MESSIER.

Absents : Virginie HAMELIN, Armelle COLTEE,

Absents excusés : Elisabeth LE BRETON, Xavier ORDAS.

Pouvoirs : Elisabeth LE BRETON donne son pouvoir à Daniel GUERIN

Xavier ORDAS donne son pouvoir à Anne-Laure HUARD

Secrétaire de séance : Kévin CHAMPAGNEUR

APPROBATION DU PRECEDENT COMPTE RENDU

Le précédent compte-rendu est approuvé l'unanimité.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION, DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 ET AFFECTATION DES RESULTATS BUDGET COMMUNAL

Le Conseil Municipal approuve le compte de gestion 2023 établi par le Trésorier ainsi que le compte administratif 2023.

Après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2023, statuant sur l'affectation du résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2023 qui présente un excédent de 358772.81 €, la section d'investissement présente un excédent de 66 086.36€ , le conseil municipal décide d'affecter sur le budget 2024 la somme de 325123.81€ en report de la section de fonctionnement, à l'article 002 et 33649€ en investissement au compte 1068 et l'excédent d'investissement de 66 086.36€ en report de la section d'investissement, à l'article 001.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION, DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 ET AFFECTATION DES RESULTATS BUDGET ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal approuve le compte de gestion 2023 établi par le Trésorier ainsi que le compte administratif 2023.

Après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2023, statuant sur l'affectation du résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2023 qui présente un excédent de 9 599.60 €, la section d'investissement présente un excédent de 4 131.47€ , le conseil municipal décide d'affecter sur le budget 2024 la somme de 9 599.60 € en report de la section de fonctionnement à l'article 002, et 4 131.47€ en report de la section d'investissement à l'article 001.

VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2024

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents décident de voter les budgets primitifs comme suit :

- **Budget principal** : Fonctionnement recette et dépense pour 826 344.81€, Investissement recette et dépense pour 347 683€ Budget équilibré

- **Budget assainissement** : Fonctionnement recette et dépense pour 64 725.60€, Investissement recette et dépense pour 33 257.81€ Budget équilibré.

VOTE DES TAXES DIRECTES LOCALES 2024

Le conseil municipal a voté les taxes comme suit :

- Taxe foncière Bâti : 60.10%
- Taxe foncière non bâti : 46%
- Taxe d'habitation : 22%

Le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter ces taxes pour l'année 2024.

EMPRUNT POUR L'ACHAT DE DEUX TERRAINS

Monsieur le Maire rappelle que pour financer l'achat des deux terrains sur le territoire communal, il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant total de 172 000 €.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance en tous ses termes du projet de contrat et des pièces établies par la Caisse d'Epargne, le conseil municipal, et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de contracter

- Sur le budget Communal un prêt de 172 000€ sur 20 ans à avec échéances constantes, à taux fixe de 4.15%, remboursements trimestriels, le coût des frais de dossier est de 172€.

Le conseil municipal donne tous pouvoir au Mairie pour signer tous les documents nécessaires à l'exécution de cet emprunt.

TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE L'ENTREE DE BOURG – DEMANDES DE SUBVENTIONS

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que des travaux d'aménagement de l'entrée de bourg sont nécessaires, ils n'avaient pas pu être réalisés auparavant faute de budget.

Le devis de l'entreprise Letellier est établi pour 71 143.38€ TTC.

La commune demandera des subventions auprès du Conseil départemental et auprès de la Préfecture.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité des membres présents ces propositions.

SUBVENTIONS 2024

A l'unanimité des membres présents, les membres du conseil municipal décident d'attribuer les subventions suivantes :

Association de Chasse de Reviers : 300€

La truite Revitaise : 350€

Association des Parents d'Elèves Reviers/Fontaine-Henry : 600€

Association « BienVivre à Reviers » : 1 150€

Comité Juno Canada : 200€

FC Thaon Bretteville le Fresne : 154€

Association PICSOU du centre hospitalier d'Aunay-Bayeux : 200€

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

-Changement des horaires de la PULCINELLA II

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.